



COMITE PILOTAGE CRAIG

COMPTE RENDU DE REUNION DU 21 JUILLET 2010

Lieu de la réunion : salle 223
 Centre Delille
 Rue Urbain 2
 CLERMONT-FERRAND

Date de la réunion : le 21 juillet 2010

Date de rédaction : le 26 juillet 2010

Rédaction : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Diffusion : aux membres convoqués

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

VetAgro Sup – Campus agronomique de Clermont-Ferrand
 89 avenue de l'Europe
 BP 35
 63370 LEMPDES
 tél. : 04 73 98 70 32
 fax : 04 73 98 13 00

Étaient présents à cette réunion :

NOM	ORGANISME	FONCTION	CONTACT
BOSSARD Jean-Michel	Conseil régional d'Auvergne	Directeur Général des Services	jm.bossard@cr-auvergne.fr
BURRIAS William	Conseil général du Cantal		
COTTAZ Jean-Michel	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	DGS	JP.COTTAZ@caba.fr

DEGRANGE Patrick	Moulins Communauté	Vice-Président	
DENEUX Frédéric	CRAIG	Responsable du CRAIG	deneux@craig.fr
DENIZOT Alain	Conseil général de l'Allier	Vice-Président	
DEVES Claude	Cabinet d'avocats DEVES	Avocat	c.deves@cabinet-deves.com
DOUET Bernard	Vichy Val d'Allier	DGS	
GARRET Jean-Claude	SGAR	Chargé de mission TIC	jean-claude.garret@auvergne.pref.gouv.fr
GIRAUD Gérard	CG 63	DGEP adjoint	gerard.giraud@cg63.fr
GIRON Dominique	Conseil général du Puy-de-Dôme	Vice-Présidente	
GOSSET Georges	VetAgro Sup	Directeur	gosset@enitac.fr
GUERRE Jean-Michel	Vichy Val d'Allier	Président	
JOUBERT Michel	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	Président	
LAMBLING Héléne	Caisse des Dépôts et Consignation		
LOISNEL Alexandre	ARDTA	Géomaticien	a.loisnel@ardt-auvergne.fr
MARCON Jean-Pierre	Conseil général de la Haute-Loire	Vice-Président	
MERCIER Chantal	Conseil général de la Haute-Loire	DSI	
MEZARD Jacques	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	Président	
MOMCILOVIC Jean-Pierre	Communauté d'Agglomération Montluçonnaise	Vice-Président	
MONTANT Joël	Institut Géographique National	Directeur régional commercial Centre-Est et Midi-Méditerranée	joel.montant@ign.fr
NICOLAS Jean-Paul	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	Vice-Président	
PARISE Patrice	Institut Géographique National	Directeur général	patrice.parise@ign.fr
ROCHE Hervé	Conseil régional d'Auvergne	Chargé de mission Cabinet	
RODIER Patrice	Clermont Communauté	DSI et SIG	prodier@agglo-clermont.fr
ROGNON Sophie	Conseil Régional d'Auvergne	Directrice TIC SI	s.rognon@cr-auvergne.fr
ROZIER Jean-Louis	Institut Géographique National	Directeur	jean-louis.rozier@ign.fr
STEPHAN Albert	Clermont Communauté	Géomaticien	astephan@agglo-clermont.fr
STEFANINI Patrick	Préfecture de la région Auvergne	Préfet de région	
SOUCHON René	Conseil régional d'Auvergne	Président du Conseil Régional	
SOUTHON Jean	Conseil général de l'Allier	DSI	southon.j@cg03.fr
TEPPAZ-MISSON François	Conseil régional d'Auvergne	Chargé de mission TIC	f.teppaz-misson@cr-auvergne.fr
THIERRY Jean-Pierre	Communauté d'Agglomération de Moulins	DGST	jp.thierry@agglo-moulins.fr
TOUS Sandrine	CRAIG	Chargée de mission	tous@craig.fr

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1 - Bilan des actions

2 - Evolution des statuts du CRAIG

3 - Mission sur l'aménagement numérique des territoires

4 - Partenariat CRAIG / IGN

5 - Volet SIG de l'Aménagement Numérique du Territoire

INTRODUCTION

M. Patrick STEFANINI, Préfet de région, ouvre le Comité de pilotage du CRAIG en rappelant les grandes étapes du projet.

- 2004 : lancement de la démarche par l'Etat
- 2007 : inscription du projet au CPER 2007 – 2013
- 2009 : les conseils généraux deviennent partenaires
- 2009 et 2010 : adhésion des agglomérations de Montluçon, de Moulins, de Vichy Val d'Allier et du Puy-en-Velay

Il précise que le CRAIG reste dans l'attente d'une confirmation de la décision de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac et de Clermont Communauté pour rejoindre le dispositif.

M. Patrick STEFANINI remercie M. Patrice PARISE, Directeur général de l'IGN de sa présence et salue l'excellence de la réputation de l'Institut Géographique National.

Pour faire le lien avec le Très Haut-Débit sur lequel il reste à travailler sur les principes de financement et de répartition, il précise que pour le CRAIG le financement est beaucoup plus clair avec un engagement Etat / Région inscrit au CPER et le soutien de l'Europe dans le cadre des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER).

M. Patrick STEFANINI précise que l'IGN apporte un capital très précieux, moyennant également une cotisation annuelle au dispositif.

Il souhaite que les membres du Comité de pilotage soient aussi unanimes pour prendre des décisions, que dans la réunion précédente sur le Très Haut-Débit.

Suite au lancement du dispositif en 2004 par l'Etat, M. René SOUCHON se réjouit de la volonté commune de l'Etat et de la Région de poursuivre le développement du CRAIG sur la période 2007-2013. M. René SOUCHON précise qu'il a eu confirmation par son Président que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac donnait un avis favorable à son adhésion au CRAIG dès 2010 et a fortiori dans le cadre du GIP à compter de 2011.

M. René SOUCHON interpelle les services de Clermont Communauté pour recueillir leur avis concernant une participation au CRAIG. M. Patrice RODIER, Directeur SI et SIG de Clermont Communauté, fait écho d'un avis réservé à ce stade de M. Serge GODARD.

M. Patrice PARISE, Directeur général de l'IGN, précise les raisons de la participation de l'IGN au Comité de pilotage et du souhait de l'IGN d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP).

1. RAPPEL DES MISSIONS DU CRAIG

M. Frédéric DENEUX, Responsable du CRAIG rappelle les objectifs du CRAIG.

Le CRAIG a pour vocation première d'être un Centre de ressources dans le domaine de l'information géographique. Il a pour principaux objectifs de :

- favoriser la connaissance, la diffusion et l'usage de l'information géographique par la mise en œuvre d'une Infrastructure de Données Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE ;
- coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de références ;
- organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées.

Les bénéfices pour les acteurs publics de la région sont multiples, il leur permet notamment de :

- accéder à des données de référence déjà financées sur toute la région (économies financières) ;
- accéder à un catalogue des données existantes en Auvergne qui sera bientôt obligatoire pour les services de l'Etat et les collectivités suite à la traduction de la directive INSPIRE en droit français ;

- accéder à l'information via internet y compris pour les services de l'Etat ou les collectivités ne disposant pas de SIG ;
- bénéficier d'un accompagnement permanent par une animation et une assistance technique de spécialistes.

2. BILAN DES ACTIONS 2009

M. Frédéric DENEUX, présente un rapide bilan des actions engagées en 2009. Il présente notamment l'opération relative à la réalisation d'une orthophotographie sur les départements de l'Allier et du Puy de Dôme.

Au cours de l'été 2009, le CRAIG a réalisé de nouvelles vues aériennes de l'Allier et du Puy de Dôme (orthophotoplan). Ces vues aériennes de haute précision sont traitées pour éliminer toute déformation due au relief ou à la perspective, cet outil a de multiples vocations. Pour les usagers, il est utile dans le cadre d'un projet de construction ou tout simplement pour visualiser une habitation. Pour une collectivité, c'est un outil indispensable avant toute opération d'aménagement d'envergure (implantation d'infrastructures, de réseaux d'assainissement, etc.).

M. Frédéric DENEUX précise que les données concernant l'Allier et le Puy-de-Dôme sont disponibles sur le site du CRAIG pour les acteurs publics de la région. Elles sont également consultables sur le site carto.craig.fr.

Pour plus de détails se reporter à la présentation (annexe 1).

3. ACTIONS 2010

Le CRAIG s'apprête à réaliser les vues aériennes du Cantal et de la Haute-Loire pour disposer d'une orthophotographie complète de la région. Les données finalisées seront disponibles au plus tard le 31 mars 2011.

Autre projet en cours, la refonte du site et la mise en place de nouveaux web services : catalogue de données, Auvergne à la carte, commande de données.

Le nouveau site devrait être opérationnel à la rentrée de septembre.

[III] EVOLUTION DES STATUTS DU CRAIG

1. RAPPEL DU CONTEXTE

A la demande de certains partenaires d'une part et dans le cadre du rapprochement de l'Enita Clermont avec l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon (création de l'établissement VetAgro Sup au 1er janvier 2010) d'autre part, une assistance juridique a été demandée (cabinet Maître Devès) et une étude approfondie pour deux solutions a été confirmée : le maintien du CRAIG au sein de ce nouvel Etablissement et l'évolution vers un statut de GIP.

2. ANALYSE DU PROJET DE CONVENTION

- **Le GIP une forme juridique adaptée au CRAIG**
 - o Structure juridique permettant de compter parmi ses membres : l'Etat, des collectivités territoriales des entités publiques voire des entités privées* (*Pas envisagé pour le moment)
 - o Engagement financier limité au montant des participations et concours financiers
 - o Les prestations réalisées pour les membres sont exclues du champ d'application du code des marchés publics (contrats « in house »)
 - o La convention constitutive du groupement et ses annexes sont approuvées par arrêté du préfet.
 - o Mode de gestion clair et transparent. Un commissaire du Gouvernement est chargé de contrôler l'activité et la gestion du groupement. Le groupement est soumis au contrôle économique et financier de l'Etat et au contrôle de la Chambre régionale des comptes.
 - o Permet une certaine souplesse au niveau des recrutements (mises à disposition, détachements ou personnels propres).
 - o Le CRAIG est constitué sur le fondement du décret n°2007-1804 du 20 décembre 2007 autorisant la constitution de GIP dans le domaine numérique.
- **Gouvernance**

Me DEVES présente la gouvernance projetée du GIP en détaillant les 4 instances de pilotage (rôle et composition). La Présidence du GIP sera arrêtée ultérieurement. Pour plus de détails se reporter à la présentation et au projet de convention constitutive du GIP.

- **Transfert des personnels de VetAgro Sup au GIP**

- o Les contrats des agents seront repris intégralement par le groupement, y compris avec l'ancienneté attachée auxdits contrats.
- o Les contrats desdits agents sont des contrats de droit public régis par l'article 4 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.
- o Le Directeur est nommé pour une durée de trois ans reconductible expressément sous la forme d'un contrat de droit public à durée déterminée régi par l'article 4 de la loi n° 84-16. Si à l'expiration d'une période de six ans ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Nota : les évolutions en termes de personnels et la politique salariale du groupement sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration

3. MODALITES D'ADHESION ET FINANCEMENT

Me DEVES détaille les modalités d'adhésion au GIP en précisant les différents niveaux d'association prévus dans le cadre du GIP :

- Membres fondateurs
- Membres associés
- Bénéficiaires

Pour plus de détails se reporter au projet de convention constitutive (annexe 2).

Concernant le financement, les participations financières des membres seront celles arrêtées dans le cadre des conventions signées précédemment par VetAgro Sup ou l'Enita Clermont. Les conventions conclues avant le 1er janvier 2011 par VetAgro Sup ou l'Enita Clermont seront reprises par le groupement.

[III] PARTENARIAT CRAIG / IGN

En préambule, M. Patrice PARISE, reprecise le statut et les missions de l'IGN. Il rappelle notamment que l'Etat a confié à l'IGN le développement du Référentiel à Grande Echelle (RGE) qui intègre des données issues de ses propres bases ou de celles d'autres producteurs. Dans ce cadre, il lui paraît souhaitable que l'IGN adhère au GIP, les objectifs stratégiques et missions du CRAIG étant compatibles avec les orientations de l'IGN. Ce rapprochement permettra aux bénéficiaires du CRAIG d'avoir accès librement aux données du RGE et d'améliorer la qualité et la précision des données du RGE sur l'Auvergne par la remontée d'informations à l'IGN des collectivités via le CRAIG.

M. Patrice PARISE précise toutefois que les données du RGE transmises au CRAIG ne pourront être diffusées aux Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial et aux entreprises privées sauf dans le cadre de prestations réalisées pour le compte d'une structure publique. Dans le cadre d'un partenariat public / privé, les partenaires privés pourront bénéficier des données.

Pour plus de détails se reporter au courrier IGN (annexe 3).

[IV] VOLET SIG DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

1. CONTEXTE

Afin d'alimenter la concertation et la coopération locale sur l'aménagement numérique du territoire (ANT), la disponibilité de systèmes d'information géographique (SIG) sur les infrastructures de réseaux existantes, sur leur disponibilité et sur la couverture en services numérique apparaît essentielle. Dans l'élaboration des projets, ces informations permettront également de réduire les coûts et d'optimiser les investissements en relation avec le Schéma Directeur Aménagement Numérique du territoire (SDAN) et le Schéma d'ingénierie Fibre optique de l'Auvergne.

2. PROPOSITION DE MISSION POUR LE CRAIG

Constitution d'un référentiel de données sur l'ANT → 4 services directement utilisables par les bénéficiaires élus et techniciens : cartes de couvertures haut et très haut débit des territoires de l'Auvergne ; connaissance des

réseaux des opérateurs ; schéma d'ingénierie fibre optique ; stockage des remontées par les maîtres d'ouvrage des infrastructures en attente.

- Groupe de travail spécifique ANT avec les bénéficiaires auvergnats et avec le GIP ATGERI (Aquitaine) qui a déjà élaboré un Modèle Conceptuel de Données transférable → gains de temps et économies de développement.
- 1 emploi CDD 2 ans pour la réalisation de la base de données, poste à pourvoir à l'automne (fiche de poste en annexe 4).
- financement du projet prévu dans le cadre du prévisionnel budgétaire 2010-2015 du CRAIG avec notamment un apport FEDER de 31,3%.

[V] RELEVÉ DE DÉCISIONS

Points d'arbitrage	Décisions	Observations
Evolution du CRAIG en Groupement d'Intérêt Public (GIP)	Approuvé par l'unanimité des membres	La position des agglomérations de Clermont Communauté et du bassin d'Aurillac (CABA) et leur adhésion éventuelle, ont été précisées par leur représentant lors de ce comité de pilotage. <ul style="list-style-type: none"> - Confirmation de la CABA d'adhérer au dispositif - Réserve de Clermont Communauté M. René SOUCHON adressera un courrier à M. Serge GODARD pour connaître la position de Clermont Communauté.
Partenariat IGN / CRAIG	Approuvé par l'unanimité des membres	Le partenariat est tout à fait conforme aux missions du CRAIG et au plan stratégique de l'IGN, qui attend en retour de la gratuité des données qu'il met à disposition, des prestations de mise à jour de la part des collectivités locales utilisatrices, particulièrement les SDIS. A noter que cette adhésion constituera une première en France.
Mission Aménagement Numérique du Territoire	Approuvé par l'unanimité des membres	Recrutement d'un Chargé de mission ANT sur une durée de 2 ans. Ce poste ne nécessite pas un financement complémentaire. Une partie pourra être pris en charge par du FEDER (30%)
Organisation des 6èmes Rencontres des Dynamiques Régionales	Approuvé par l'unanimité des membres	Événement initié par l'Association Française pour l'Information Géographique. Lieu d'échanges d'expériences, de débats, d'information sur les enjeux de l'actualité géomatique en France et en Europe. Rassemble plus de 250 participants de toute la France. Occasion de faire parler de l'Auvergne et de son expérience. Budget estimé 10 K€ à 15K€. M. Patrice PARISE confirme une participation active à cet événement de portée nationale.

CONCLUSIONS

M. Patrick STEFANINI, remercie le Directeur général adjoint de VetAgro Sup, M. Georges GOSSET, pour le portage depuis l'origine du CRAIG. Il se réjouit de l'évolution prochaine du CRAIG en GIP, qui permettra notamment de garantir une sécurité juridique à la structure et aux acteurs qui la soutiennent.

M. René SOUCHON, indique qu'un projet de délibération type pour les collectivités membres fondateurs sera annexé au procès-verbal du COPIL (annexe 5) afin que celles-ci délibèrent à l'automne pour tenir le calendrier du GIP au 1^{er} janvier 2011.

Annexes :

- Annexe 1 : Présentation powerpoint
- Annexe 2 : Convention constitutive
- Annexe 3 : Courrier IGN / Région
- Annexe 4 : Annonce poste ANT
- Annexe 5 : Projet de Délibération

Prochain Comité de pilotage – A définir